



Règlement de copropriété

Par dumon2022

Bonjour dans le règlement de copropriété propriété de notre copropriété il est noté que pour tout agrandissement il faudra l'unanimité du conseil syndical un copropriétaire ayant un lot à usage exclusif veut construire sur ce lot une maison individuelle quel est la majorité qu'il doit obtenir du syndic de copropriété peut-il se passer d'une réunion avec le syndic de copropriété sachant qu'il est copropriétaire majoritaire merci

Par morobar

Bonjour,
l'unanimité du conseil syndical
A mon avis vous avez mal lu, surtout lorsqu'on connaît les faibles pouvoirs attribués au conseil syndical.
la majorité qu'il doit obtenir du syndic de copropriété
On ne vote pas auprès du syndic, mais lors des assemblées générales.
A vous lire l'unanimité est requise.

Par dumon2022

OK merci